

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 AVRIL 2018

Date de la convocation :

9 avril 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme DEGAS, M. LARDEUX

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

**D2018-12 : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION –
FACTURE DU MAITRE D'ŒUVRE TECAM**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, par procédure adaptée, publié sur le site Internet « achatspublics53.org », pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de sécurité de la traverse de l'agglomération.

Vu les propositions reçues en réponse et au vu du rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération 2017-55 du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2017 décidant de confier la maîtrise d'œuvre à la société TECAM de Fougères (35),

Madame le Maire présente la facture TECAM pour la tranche ferme – études préliminaires secteurs 1 et 2 d'un montant de 1885 € HT pour une réalisation à 50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le règlement de la facture TECAM n°F180265080 du 28 février 2018 pour un montant de 1885 € HT (2262 € TTC) à l'imputation suivante art. 2031/ chap. 112.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 16 avril 2018
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180412-2018-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018
Publication : 17/04/2018